Pouvoir d'emprunt-Loi

sous le couvert de ce budget pour transformer le pays par rapport à celui que nous connaissions.

Nous ferons tout au cours de ce débat et tout au long de la législature pour sensibiliser les Canadiens à la vision libérale. Nous croyons au grand rêve canadien; nous croyons en un Canada riche de ses réalisations passées et des promesses de demain, en un Canada prospère, juste, et par-dessus tout, souverain, qui serve d'exemple au monde, qui soit un modèle de justice, de générosité et de compassion. Pour tous les Canadiens et pour tous les citoyens du monde, nous garderons vivante cette foi, ce grand rêve.

Des voix: Bravo!

• (1600)

[Français]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Franchement, madame la Présidente, il y a là tout un changement! Il y a quelques jours, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) disait à la population canadienne: Il n'y a pas de Budget. Comme j'ai pu le constater depuis les dernières minutes, il a changé complètement d'attitude. Il admet maintenant qu'il y a un Budget.

Madame la Présidente, le projet de loi C-11 ayant comme titre abrégé «Loi de 1989-1990 sur le pouvoir d'emprunt» vise à donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 25,55 milliards de dollars, et ce dans le but de permettre au gouvernement de satisfaire ses besoins financiers et de faire des opérations en matière de devises étrangères. On ne saura nier, madame la Présidente, en tant que Canadiens et Canadiennes, que le problème de la dette publique est devenu important, d'autant plus qu'elle est en croissance constante. Il ressort que le coût du financement de cette dette augmente lui aussi à un rythme rapide.

Il y a seulement 20 ans, les intérêts ne représentaient que 12c. de chaque dollar versé par les contribuables à Ottawa. Toutefois, lorsque notre gouvernement, le parti progressiste conservateur a accédé au pouvoir en septembre 1984, ce chiffre était passé à 32c. Et cette année, il atteindra 35c. Alors, vous comprendrez qu'avec la récente hausse des taux d'intérêt, nous constatons la vulnérabilité dans laquelle nous place cette dette énorme.

En un an seulement, les coûts prévus d'intérêts sur la dette ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars, de telle sorte que cette année nous devrons payer 39 milliards de dollars en intérêts. Nous devons nous rendre à l'évidence, madame la Présidente, que le Canada a vécu au-dessus de ses moyens. Il est facile de trouver un coupable, selon le côté que l'on se trouve dans cette Chambre. Cependant, il ne faudrait pas en conclure toutefois que mon honorable collègue, le ministre des

Finances (M. Wilson) est le grand responsable de cette dette.

Je tiens à rappeler à mes collègues d'en face que lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984–1985, le déficit annuel était de l'ordre de 38 milliards de dollars, et que c'est notre gouvernement qui, en l'espace de quatre ans, a ramené ce déficit à 28,9 milliards de dollars.

Rappelons-nous de 1972 à 1975, lorsque M. Turner était ministre des Finances, du bilan de ce gouvernement: hausse du déficit, hausse du taux d'inflation, hausse des taux d'intérêt et hausse du taux de chômage.

Pour corriger la situation, madame la Présidente, il fallait agir, et c'est précisément ce que nous avons fait. Nous reconnaissons que le maintien des programmes sociaux et du niveau de vie élevé auxquels les citoyens canadiens tiennent pour eux-mêmes et pour leurs enfants, doivent obligatoirement passer par un vigoureux programme de réduction de la dette.

Madame la Présidente, notre gouvernement a déjà fait des progrès marqués en ce sens. Nous avons ramené le taux de croissance de la dette, qui était de 24 p. 100 en 1984, à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Mais malgré ces progrès considérables, la dette continue d'augmenter plus vite que notre revenu national.

Aussi, le ministre des Finances a-t-il entrepris une série de restrictions budgétaires dans le but de faire face à cette urgence. Madame la Présidente, il y a sûrement peu de Canadiens et Canadiennes qui aiment les augmentations d'impôt. Pourtant, notre dette est un problème de taille qui ne disparaîtra pas de lui-même comme par enchantement.

La réalité, c'est que nous n'avons pas payé en totalité le coût des programmes publics au cours des années et que nous avons vécu au-dessus de nos moyens. Avant 1984, les mesures prises par les gouvernements successifs avaient rétréci l'assiette des impôts. Il en est résulté un manque d'équité et une diminution des recettes fédérales. Notre gouvernement a pris des mesures depuis pour établir l'intégrité du régime fiscal. Ceci s'est traduit par un certain nombre de mesures particulières, lesquelles ont été prises au cours des quatre dernières années. Nous avons éliminé des concessions fiscales particulières. Nous avons supprimé certaines échappatoires. Nous avons limité la possibilité d'éviter l'impôt pour les sociétés et les particuliers à revenus élevés. Nous avons également réduit l'incitation à l'évitement fiscal grâce à une réforme globale, la réforme de l'impôt ou la réforme fiscale, laquelle a élargi l'assiette des impôts et abaissé le taux d'imposition. Toutefois, nous devons aller encore plus loin. Une économie saine est nécessaire à la réalisation de nos objectifs des prochaines années. Elle nous assurera des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi que la capacité de satisfaire aux priorités sociales et culturelles des Canadiens et Canadiennes.